

## Liste des pièces obligatoires à joindre au dossier de demande d'affectation

Toute falsification de document est passible de poursuite

### ⇒ Documents administratifs :

Photocopie d'un des justificatifs de domicile, **au nom du représentant légal** chez lequel l'élève vit :

- acte notarié pour l'achat d'immeuble,
- carte grise du véhicule à la nouvelle adresse en Gironde,
- relevé de la prestation CAF à la nouvelle adresse en Gironde.

Les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats de meublés, de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont plus acceptés au regard des stratégies de contournement trop nombreuses dans le département.

**en cas de divorce**, photocopie du jugement fixant le lieu de résidence de l'élève

**en cas de garde alternée ou parents séparés** : une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire

**en cas de garde confiée à un tuteur ou tutrice : décision du Juge aux affaires familiales**

éventuellement, la délégation parentale délivrée par le Juge des affaires familiales

Les justificatifs doivent apporter la preuve de la résidence de l'élève chez le représentant légal, à l'adresse mentionnée, qui peut être :

- le père et la mère,
- le père ou la mère en cas de famille monoparentale,
- le parent ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation (lieu de résidence fixée par le Juge des affaires familiales),
- le tuteur ou tutrice, suite à une décision du Juge des affaires familiales

### ⇒ Documents scolaires :

avis de passage en 6<sup>ème</sup> délivré par l'école **pour une entrée en 6<sup>ème</sup>**

les bulletins trimestriels dont celui du 3<sup>ème</sup> trimestre avec :

- la décision d'orientation du chef d'établissement en 3<sup>ème</sup> **pour une entrée en 2<sup>nde</sup>**
- la décision d'orientation du chef d'établissement en 2<sup>nde</sup> **pour une entrée en 1<sup>ère</sup>**

certificat de scolarité délivré par l'établissement fréquenté **pour les entrées en collège en cours de cycle (5<sup>ème</sup> ; 4<sup>ème</sup> ; 3<sup>ème</sup>)**

les 3 bulletins trimestriels **pour les entrées en terminale** et résultats du baccalauréat pour les redoublements

Les dossiers **complets** sont à adresser selon les indications mentionnées sur le dossier.

Pour les inscriptions, vous devrez impérativement remettre la notification d'affectation délivrée par le directeur académique à l'établissement. L'exéat sera demandé lors de l'inscription dans un établissement.